



Union européenne **Afrique**
Fonds fiduciaire pour les infrastructures



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Résorber le déficit d'infrastructures de l'Afrique en associant des subventions et des prêts

Qu'est-ce que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFUEAI) ?

Créé en 2007, le FFUEAI est un fonds fiduciaire mis en place par la Commission européenne et plusieurs États membres de l'Union européenne. Son objectif principal est de promouvoir l'investissement dans les infrastructures en Afrique subsaharienne¹ via différentes formes d'aides non remboursables associées à des prêts à long terme accordés par certaines institutions de financement du développement. De cette façon, le FFUEAI aide à mobiliser des financements supplémentaires à l'appui de projets, contribuant ainsi à renforcer l'accès aux services liés à l'énergie, aux transports, à l'eau et aux communications. À terme, ces projets contribuent à réduire la pauvreté et aident à promouvoir une croissance économique durable.

Les financements du FFUEAI se répartissent sur deux enveloppes d'aides non remboursables différentes :

- **l'enveloppe régionale**, qui sert à promouvoir des projets d'infrastructure ayant clairement des retombées positives à l'échelle régionale ;
- **l'enveloppe Énergie durable pour tous (SE4ALL)**, destinée à soutenir des projets énergétiques régionaux, nationaux ou locaux visant la réalisation des objectifs de l'initiative SE4ALL.

Quelles formes l'aide non remboursable fournie par le FFUEAI prend-elle ?

- **Assistance technique** : pour les travaux préparatoires, la supervision des projets, les interventions ciblées sur le renforcement des capacités.
- **Bonifications d'intérêt** : pour abaisser les taux d'intérêt dans le but de réduire le coût total du service de la dette.
- **Subventions à l'investissement** : pour financer des composantes d'un projet ou une partie de l'investissement pour accroître la concessionnalité du montage financier.
- **Instruments financiers** : couverture des coûts de garantie, investissements en fonds propres ou en quasi-fonds propres, instruments de partage des risques.



Le FFUEAI contribue à l'initiative « Énergie durable pour tous »

L'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL) a été lancée par les Nations unies dans le but d'atteindre d'ici à 2030 les trois grands objectifs suivants :

- assurer un accès universel à des services énergétiques modernes, abordables et durables ;
- doubler, à l'échelle mondiale, le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et
- doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

Depuis juillet 2013, le FFUEAI soutient l'initiative SE4ALL en accordant des subventions financées sur une enveloppe de 330 millions d'EUR consacrée au financement de projets énergétiques qui répondent aux critères d'admissibilité de l'initiative publiés par la Commission européenne.

¹ La liste des pays africains admissibles et des informations plus détaillées sur les projets sont disponibles sur le site web du FFUEAI : <http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net/>



Le total cumulé des aides non remboursables approuvées par le FFUEAI s'élevait à près de 700 millions d'EUR à fin 2016.



Quels types de projets sont admissibles ?

- **Énergie** : centrales géothermiques, hydro-électriques, solaires et éoliennes, lignes de transport d'électricité, combustibles ménagers durables, accès, etc.
- **Transports** : réseaux routiers et ferroviaires, ports, voies maritimes et fluviales, transport aérien, etc.
- **Eau** : adduction d'eau, stations de traitement des eaux usées et d'assainissement, etc.
- **Technologies de l'information et de la communication** : câbles internet sous-marins, infrastructures satellitaires, etc.

Pour pouvoir bénéficier du soutien du FFUEAI, les projets doivent à la fois être viables sur le plan financier et avoir un impact sur le développement, et notamment :

- contribuer notablement à la réduction de la pauvreté, au développement économique et aux échanges commerciaux ;
- être économiquement viables ;
- être dotés de dispositifs garantissant une exploitation et une maintenance durables des équipements financés ;

- bénéficier de l'adhésion des partenaires africains (projets désignés comme étant prioritaires par l'Union africaine ou l'un des organismes régionaux ou nationaux africains).

Quelle est la structure de gouvernance du FFUEAI ?

La gouvernance du FFUEAI repose sur trois grandes instances :

1. **le groupe de référence du FFUEAI sur les infrastructures**, anciennement appelé Comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, qui donne des orientations stratégiques au comité de gestion du FFUEAI et assure la coordination, le partage des connaissances et la cohérence de la stratégie conjointe UE-Afrique ;
2. **le comité de gestion** des donateurs du FFUEAI est l'organe de décision du FFUEAI ; il prend toutes les décisions opérationnelles ;

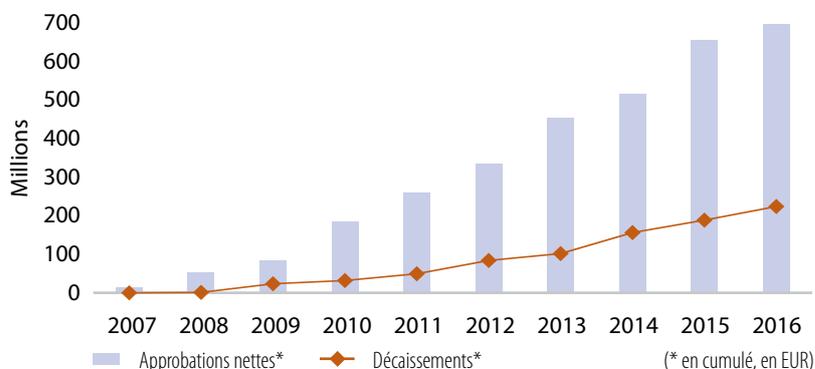
3. **le groupe des bailleurs de fonds** réunit les institutions de financement du développement (les bailleurs de fonds du FFUEAI) désignées par les donateurs du FFUEAI ainsi que des experts de la Commission européenne. Un bailleur de fonds ayant identifié un projet adapté ainsi qu'un promoteur pour ce projet soumet une demande d'aide non remboursable au groupe des bailleurs de fonds à des fins d'examen et de débat. Si le groupe valide la proposition, elle est transmise au comité de gestion.

La **Banque européenne d'investissement** est le gestionnaire du FFUEAI, responsable de la trésorerie et de la comptabilité.

Le **secrétariat du FFUEAI** apporte son soutien au comité de gestion du FFUEAI et, pour certaines tâches administratives, au groupe des bailleurs de fonds.

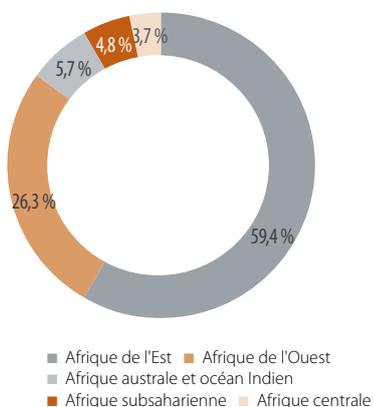
Faits et chiffres du FFUEAI depuis son lancement

Depuis la création du FFUEAI en 2007, les approbations ont crû de manière constante et les décaissements se sont accélérés ces dernières années. Au 31 décembre 2016, le FFUEAI avait engagé 91 % de la totalité de ses ressources disponibles et le total cumulé des aides non remboursables approuvées par le FFUEAI s'élevait à 698,4 millions d'EUR, dont 445,1 millions d'EUR au titre de l'enveloppe régionale (depuis 2007) et 253,4 millions d'EUR au titre de l'enveloppe « Énergie durable pour tous » (depuis juillet 2013).

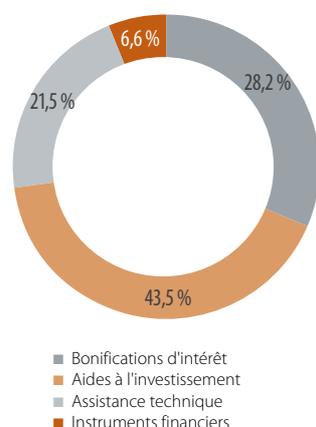


Le coût des projets en phase d'investissement actuellement soutenus par le FFUEAI est estimé à 7,9 milliards d'EUR, soit 18,5 fois le volume d'aides non remboursables accordées par le FFUEAI.

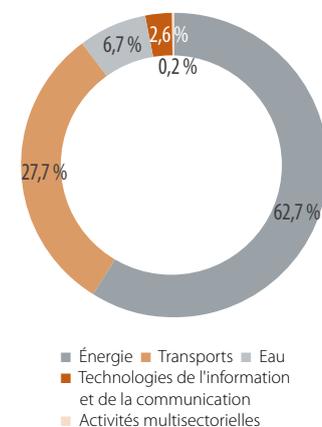
Approbations par région



Approbations par type d'aide



Approbations par secteur





Résorber le déficit d'infrastructures de l'Afrique en associant des subventions et des prêts

Promesses de contribution (au 31 décembre 2016)	814,9 millions d'EUR (soit 484,9 millions d'EUR au titre de l'enveloppe régionale et 330 millions d'EUR au titre de l'enveloppe « Énergie durable pour tous »)
Donateurs (au 31 décembre 2016)	<ul style="list-style-type: none"> • la Commission européenne : 647,7 millions d'EUR • 13 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) : 167,2 millions d'EUR
Gestionnaire	la Banque européenne d'investissement
Bailleurs de fonds	Banque africaine de développement, Agence française de développement, BIO, CDP, COFIDES, Banque autrichienne de développement, Banque européenne d'investissement, Finnfund, ministère grec de l'économie et des finances, KfW Bankengruppe, LuxDev, PIDG, SOFID

Liste des bailleurs de fonds



Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

eu-africa-itf@eib.org
www.eu-africa-infrastructure-tf.net



Union européenne Afrique
Fonds fiduciaire pour les infrastructures



La banque de l'UE